



IX Concours International de Photographie Sant Just Desvern

ORGANISATION

COLLABORE

Agrupació Fotogràfica Sant Just	Municipalitat de Sant Just Desvern et Sorigué
Chairman du salon : Toni Vigo Arjona - e-mail: concursos@afsantjust.com	

SECTIONS

- Noir et blanc (selon Normes FIAP)
- Couleur
- Photographie de la Nature: monochrome ou couleur (TD PSA)

PATRONAGE

- Fédération Internationale de l'Art Photographique :
- Photographic Society of America :
- Confederación Española de Fotografía:
- Federació Catalana de Fotografia:

CALENDRIER

Ouverture de la réception des photographies	1/2/18
Date de clôture	08 avril 2018 (24:00 hours local time)
Verdict du jury	14 et 15 avril 2018
Communication des résultats	18 avril 2018
Exposition	Du 01 au 30 juin 2018
Livraison du catalogue télématique en format digital	Juin 2018

LES JURES

- JOSÉ ANTONIO ANDRÉS FERRIZ - Président de la Federació Catalana de Fotografia, MFCF1* - JOFCF - HonFCF - ECEF - EFIAP
- RAIMON MORENO HIDALGO - Président de la Confederación Española de Fotografía, MFCF - JOFCF - HonFCF - ACEF - AFIAP
- VÍCTOR MURILLO LÓPEZ - Trésorier de la Confederación Española de Fotografía, AFCF

BASES

L'Agrupació Fotogràfica Sant Just, la Unió de Botiguers i Comerciants, les Assentadors del Mercat Municipal avec la collaboration de la municipalité de Sant Just Desvern, sont heureux de vous inviter à participer au IX^e Concours International de Photographie AFSantJust.

PARTICIPATION

Toute personne, amateur ou professionnel, peuvent participer à ce concours, sans limitation de nationalité ou lieu de résidence.

SECTIONS

- A. Noir et blanc (selon Normes FIAP)
- B. Couleur
- C. Photographie de la Nature: monochrome ou couleur (TD PSA)

DROITS DE PARTICIPATION

Le prix est de 25€ par auteur, quel que soit le nombre de sections auxquelles participe.

Le paiement sera effectué avec PayPal sur le formulaire au site web : <http://concurs.afsantjust.com>

Exceptionnellement, le paiement des droits de participation peut être effectué par virement bancaire (gratuitement) à Agrupació Fotogràfica Sant Just, IBAN ES56 2013 0052 7202 0161 9155, et présenter une copie de la facture par e-mail au concursos@afsantjust.com, indiquant vos coordonnées.

CATALOGUE**

Tous les participants ont le droit de recevoir une copie en CD, éditée spécifiquement pour cet événement, contenant toutes les photographies lauréates et acceptées.

PRÉSENTATION ET NUMÉRO DE PHOTOGRAPHIES

“Les livraisons seront effectuées seulement via Internet.

Chaque auteur peut présenter jusqu'à quatre images par section. Les quatre photos de chaque participant seront distribués en quatre rondes d'évaluation dans chaque section. Les travaux ne doivent pas avoir été présentés dans les précédents Concours de Photographie Sant Just Desvern.”

Les photos seront présentées à partir du 1^{er} Janvier 2018 au 08 avril 2018 (à 22h heure locale) au site web de l'AFSantJust <http://concurs.afsantjust.com> et suivant les instructions sur la plateforme.

Œuvres identiques ou similaires d'un seul auteur ne peuvent pas être récompensées dans plusieurs sections du même concours (Regl. Patr. FIAP 2013/311).

Vous pouvez obtenir plus d'information par e-mail concursos@afsantjust.com.

Toutes les parties de l'image doivent avoir être photographiées par l'auteur.

Ne seront pas publiées ou acceptées ces œuvres avec du contenu contraire aux droits de l'honneur, l'intimité personnelle ou familiale et/ou l'image des personnes, en particulier des enfants.

FORMAT

Les images doivent être au format JPG, au maximum 1920 pixels de long si le format est horizontal ou 1080 pixels de haut si le format est vertical à 72 dpi. Nous recommandons que l'espace colorimétrique sRGB est. Aucun dépasser 2MB.

PRIX

Un prix de 400€ et une insigne spéciale FIAP (badge bleu) au meilleur/e auteur du Salon (selon Normative FIAP 2013/311)

En plus pour chaque section :

- 3 médailles d'or FIAP (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent FIAP (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze FIAP (une pour chaque section)
- 18 mentions honorables FIAP (six pour chaque section)
- 3 médailles d'or CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze CEF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'or FCF (une pour chaque section)
- 3 médailles d'argent FCF (une pour chaque section)
- 3 médailles de bronze FCF (une pour chaque section)

Les auteurs lauréats avec la médaille d'or FIAP à chacune des sections recevront un prix en argent de 200€.

Un total de 46 prix et 1000€.

Un seul auteur ne peut pas recevoir plus d'un prix au Salon. Si un auteur mérite plusieurs récompenses, le jury sélectionnera l'œuvre avec la meilleure classification (Regl. Patr. FIAP art.II, 11).

Le prix en argent est assujetti aux rétentions légalement établies.

VERDICT

À partir des œuvres présentées, le jury sélectionnera les photographies acceptées et déterminera ces qui seront lauréates.

EXPOSITION

Avec le désir de donner le maximum de publicité, Du 01 au 30 juin 2018, les œuvres gagnantes du VI Concours International seront exposées, dûment encadrées à 40x50cm et indiquant le nom de l'auteur.

Aucune objection sur le résultat ne sera admise et le verdict sera définitif.

Toutes les photographies sélectionnées peuvent être partie de différentes expositions que l'AFSantJust organise dans les actes du JunyFotogràfic 2018.

Le verdict finale du jury sur les œuvres gagnantes sera publié le 27 avril 2018 au site web de l'Agrupació Fotogràfica Sant Just et sera communiqué individuellement aux participants par e-mail et/ou téléphone.

CALENDRIER DU SALON :

08 avril 2018 (24h heure locale)

Date limite d'admission

14 et 15 avril 2018

Le verdict du jury sur les œuvres se fera par ponctuation pour déterminer ceux qui seront acceptées.

18 avril 2018

Livraison des notifications des photographies gagnantes.

Du 01 au 30 juin 2018

Exposition

Juillet 2018

Livraison des catalogues en CD-ROM

DROITS D'AUTEUR

Les droits sur les œuvres présentées à un concours peuvent être utilisés seulement pour promouvoir ce concours ou nouvelles éditions de cette compétition.

L'auteur des œuvres, en participant, se reconnaisse auteur de ces œuvres et est en plein droit d'autoriser qu'elles soient exposées et publiées dans des catalogues, brochures, affiches, etc. Les organisateurs et les organismes supérieurs sont exemptés de toute responsabilité quant à la revendication des droits à des tiers.

Les organisateurs et organismes supérieurs déclinent toute responsabilité quant à la revendication des droits à des tiers. Ce concours a la reconnaissance de la FCF, la CEF et la FIAP et peut compter pour l'obtention des diplômes d'Artiste et Maître de la CFC. C'est pourquoi le participant donne l'autorisation aux organisateurs et ses organismes supérieurs,

de sorte que leur données soient mécanisées exclusivement dans le cadre de la divulgation artistique de ses œuvres et pour la publication de ses mérites et prix destinés à l'obtention de distinctions FCF, CEF et FIAP.

JURY

- JOSÉ ANTONIO ANDRÉS FERRIZ - Président de la Federació Catalana de Fotografia, MFCE1* - JOFCF - HonFCF - ECEF - EFIAP
- RAIMON MORENO HIDALGO - Président de la Confederación Española de Fotografía, MFCF - JOFCF - HonFCF - ACEF - AFIAP
- VÍCTOR MURILLO LÓPEZ - Trésorier de la Confederación Española de Fotografía, AFCE

NOTES

L'organisation se réserve le droit d'introduire des modifications considérées nécessaires, dans le cadre des règlements des organismes sponsors et sans préjudice pour eux (FIAP, CEF et FCF) et de résoudre n'importe quelle contingence qui n'était pas prévue. L'organisation et les participants acceptent le règlement de ces bases.

Les participants, en participant, acceptent les bases et reconnaissent à l'organisation le droit de faire un usage libre dans le cadre du concours et à publier un CD avec ses œuvres, en indiquant le nom de l'auteur.

Il est supposé que l'auteur, en participant, a les droits de l'image présentée au concours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige.

Dans le cas d'infraction de quelque règle, les organisateurs pourront disqualifier une œuvre. Dans le cas de désaccord, tous les deux parties se soumettent au dictamen que l'organisme sponsor le plus haut en hiérarchie peut émettre, dans le cas où une des parties le demande.

Ce concours compte avec la reconnaissance de la FIAP numéro , PSA numéro , CEF numéro , FCF numéro , et est soumise à ses règles en vue d'obtenir leurs distinctions.

Règlement de parrainage FIAP (article 7 de l'annexe II)

"Seulement pour le fait de présenter ses images ou des fichiers à un salon parrainé par la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection que les images présentées peuvent être étudiés par la FIAP pour établir si elles obéissent les régulations de la FIAP et définitions, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP; que FIAP va utiliser tous les moyens à leur disposition à cet effet; que tout refus de coopérer avec la FIAP ou le refus de soumettre les fichiers d'origine capturées par le caméra, ou l'absence de preuves suffisantes, sera puni par la FIAP et en cas de sanctions en raison de manque de conformité avec les règlements de la FIAP, le nom du participant sera publié sous une forme utile pour signaler les violations des normes. Il est recommandé de

laisser les données EXIF dans les fichiers soumis intacts pour faciliter des possibles recherches ".

Responsable du Salon (Chairman) :Toni Vigo Arjona. E-mail : concursos@afsantjust.com

Plus d'informations aux sites web de l'Agrupació Fotogràfica Sant Just (AFSantJust) <http://concurs.afsantjust.com>, et de la Municipalité de Sant Just Desvern www.santjust.cat

Définition du thème

<http://www.fiap.net/pdf/DefNat-en.pdf>

Définitions de la FIAP

<https://www.fiap.net/docs/definition/DefNat-fr.pdf>